

16 JAN. 2018

SDS-CD

D. D. T. ESSONNE
SDS CD/BDS FU
Bd de France
91012 EVRY

À l'attention du Service Urbanisme
Saulx-les-Chartreux, le 12 janvier 2018

Suivi par Florence GALLIOU
N/Réf : BT/RD/FG/2018-1

Avis sur demande d'autorisation d'urbanisme
Dossier : PC 912721740041
Pétitionnaire : Arts et Techniques du Progrès
Représenté par : M. Chrisitan BAZANTAY
Opération : Construction
Adresse : Route départementale 128
91190 Gif-sur-Yvette

AVIS À FAIRE FIGURER SUR L'ARRÊTÉ

Avis eaux usées favorable :

L'assainissement doit être prévu en système séparatif.
Les Eaux Usées se raccorderont au collecteur existant au droit de la parcelle.
Les constructions devront respecter le Règlement d'Assainissement Collectif, et notamment ses chapitres 2 et 5.
Le pétitionnaire devra demander l'autorisation de déversement des eaux usées assimilées domestiques prévue par l'art. L1331-10 du Code de la Santé Publique à l'autorité compétente.

Avis eaux pluviales favorable sous conditions :

Le terrain se situant sur une zone d'aménagement concerté ayant fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau, il devra respecter les prescriptions et être conforme au dossier loi sur l'eau validé par un arrêté du préfet le 7 octobre 2013, en pour l'ensemble de la ZAC de l'Ecole Polytechnique.

Par déléation,
de la Le 3^{ème} Vice-Président,

Serge PLUMERAND



P.J : Un dossier en retour.